

Bienvenue à toutes les nouvelles familles
et merci à toutes celles qui nous témoignent leur confiance depuis des années !

Belle rentrée à tous !

Le chef d'établissement, Mme Catherine Krzyzostaniak

Toutes ces informations sont sur le site de l'école : www.les-tilleuls.org

RENTREE 2022

OUVERTURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS : Mercredi 25 août à 9h

- **Secrétariat- Accueil** : Mme Peggy Schäfer : ecolelestilleuls@gmail.com tel : 04.50.09.19.69
Lundi – jeudi : 8h00 – 11h00 / 13h30 – 17h00 Mardi – vendredi : 8h15 – 11h30 / 14h00 – 18h00
- **Comptabilité** :
Mme Pottier Aurélie – comptabilité familles : Lundi, mardi et jeudi 8h30- 17h00 Vendredi 9h30 – 17h00
apottier.lestilleuls@gmail.com tel : 04.50.09.19.65
- **Gestion** :
Mme Fimiya SEMERDZHIEVA

L'affectation des élèves dans les différentes classes est faite selon des critères pédagogiques. Aucun changement ne sera possible.

Les listes de classes seront affichées le mercredi 31 août 2022

RENTREE DES ELEVES :

Jeudi 1^{er} septembre 2022 :

Classes de maternelle

L'accueil des enfants est échelonné. Il n'y a ni restaurant scolaire ni accueil périscolaire (garderie matin et soir) pour les maternelles le jeudi 1^{er} septembre 2022.

MAT 1 (petite section) :

- Elèves 1 à 14 : Jeudi 1^{er} septembre de 9h30 à 11h (noms famille de A à M)
- Elèves 15 à 28 : Vendredi 2 septembre de 9h30 à 11h (noms famille de N à Z)

Pas de classe l'après-midi du jeudi 1^{er} septembre ni du vendredi 2 septembre

MAT 2 (moyenne section):

- Elèves 1 à 15 : Jeudi 1^{er} septembre de 9h00 à 10h00 (noms famille de A à G)
- Elèves 16 à 30 : Jeudi 1^{er} septembre de 10h15 à 11h15 (noms famille de H à Z)

Pas de classe l'après-midi, ce jeudi 1^{er} septembre

MAT 3 et 4 (grande section) :

- Elèves 1 à 13 : Jeudi 1^{er} septembre de 9h15 à 11h20
- Elèves 14 à 26 : Jeudi 1^{er} septembre de 14h15 à 16h20

Classes de l'Élémentaire

CP : Jeudi 1^{er} septembre de 9h30 à 16h30
CE1 : Jeudi 1^{er} septembre de 9h15 à 16h30
CE2 : Jeudi 1^{er} septembre de 9h à 16h30
CM1 : Jeudi 1^{er} septembre de 8h45 à 16h30
CM2 : Jeudi 1^{er} septembre de 8h30 à 16h30

La cantine et l'étude dirigée sont mises en place dès ce jeudi 1^{er} septembre pour les élémentaires.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Rentrée scolaire:	Jeudi 1^{er} septembre 2022	
Toussaint :	Fin des cours :	Vendredi 21 octobre 2022
	Reprise des cours :	Lundi 7 novembre 2022
Noël :	Fin des cours :	Vendredi 16 décembre 2022
	Reprise des cours :	Mardi 3 janvier 2023
Hiver :	Fin des cours :	Vendredi 3 février 2023
	Reprise des cours :	Lundi 20 février 2023
Printemps :	fin des cours :	Vendredi 7 avril 2023
	Reprise des cours :	Lundi 24 avril 2023
Pont de l'Ascension :	fin des cours :	Mardi 16 mai 2023
	Reprise des cours :	Lundi 22 mai 2023
Été :	Fin des cours :	vendredi 7 juillet 2023

INFORMATIONS COMPTABLES

Information préalable des personnes concernées par un projet d'accès à diverses informations personnelles sur Internet

Les nouvelles normes vous permettent d'exercer un plus grand contrôle sur vos données personnelles figurant sur « ECOLE DIRECTE ».

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit, adressez-vous à l'établissement.

INFOS TARIFS ET FACTURATION – Les Modifications 2022/2023
--

Restaurant scolaire : Demi Pensionnaire : 5.85€ / repas ; Occasionnel : 6.50€/ repas

Cotisations Diocésaines reversées : 46€00 à l'année

Vous recevez vos factures annuelles fin septembre uniquement au format électronique sur ECOLEDIRECTE.

RESTAURANT SCOLAIRE « LES TILLEULS »

L'accès au restaurant scolaire se fait à partir d'une liste pointée le matin par chaque enseignant.

Vous recevez votre facture de cantine en fin de mois payable du 8 au 12 du mois suivant. Vous réglez ainsi uniquement les repas consommés.

Les parents qui partagent les frais de cantine doivent signaler la répartition au service comptabilité.

- Vous suivez la consommation réelle de votre enfant sur <https://www.ecoledirecte.com> en vous servant de vos codes d'accès (donnés à la rentrée pour les nouveaux élèves).
- Vos factures cantine sont payables par prélèvement chaque mois échu.

PERISCOLAIRE – tarifs et horaires

- **Maternelle :**

- ✓ Garderie du matin de 7h45 à 8h20

130€ de forfait annuel. Aucune proratisation n'est acceptée en cours d'année. Facturation annuelle en septembre.

4€00 la séance à l'unité. Facturation mensuelle.

- ✓ Garderie du soir de 16h30 à 18h00

190€ de forfait annuel. Aucune proratisation n'est acceptée en cours d'année. Facturation annuelle en septembre.

4€00 la séance à l'unité. Facturation mensuelle.

- **Elémentaire – du CP au CM2 :**

- ✓ Etude accompagnée du soir de 16h30 à 18h00

250€ de forfait annuel. Aucune proratisation n'est acceptée en cours d'année. Facturation annuelle en septembre.

5€ la séance à l'unité. Facturation mensuelle.



Les cours se terminent à 16h30. Tout enfant qui n'est pas récupéré à cette heure est décompté présent à l'appel du périscolaire. La séance vous sera facturée.

Inscription aux garderies et facturation

Vous pourrez inscrire vos enfants pour une fréquentation régulière (au forfait) dès la rentrée auprès de l'enseignant. Un formulaire d'inscription vous sera transmis. Tous les élèves sont automatiquement inscrits à l'unité.

Bonne rentrée à tous !